

<https://eglisealareunion.org/?Toujours-pas-d-issue-dans-la-crise-avec-les-anciens>

Toujours pas d'issue dans la crise avec les anciens salariés de l'Arast

- Archives - Divers -



Date de mise en ligne : jeudi 12 janvier 2012

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Les anciens salariés de l'Arast sont toujours en grève de la faim pour que soient respectés leurs droits.

Paul Junot (Secrétaire général CFTC Réunion) et Carmen Allié en sont à leur 23e jour de grève de la faim, Mimose Libel et Jacques Zéphiretc à leur 20e jour, Patrick Fary-Olax à son 10e jour et Jules Bénard à son 6e jour.

Paul Junot vient d'envoyer un courrier au préfet de La Réunion. Voici ce courrier :

Monsieur le Préfet,

Voilà maintenant 43 jours que des ex salariés ARAST vivent sous des tentes devant le Conseil Général pour faire valoir leurs droits.

Leurs droits se résument à l'application pure et simple de l'article L1234-9 du code du travail qui stipule que : Â« Le salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, licencié alors qu'il compte une année d'ancienneté ininterrompue au service du même employeur, a droit, sauf en cas de faute grave, à une indemnité de licenciement Â».

Nul part il n'est écrit qu'il doit d'abord mettre en oeuvre une procédure judiciaire afin de savoir qui doit être celui qui verse les dites indemnités.

Certes à ce jour nous sommes dans un imbroglio juridique dont nous ne connaissons certainement l'issue que dans quelques années, lorsque la Cour de Cassation aura rendu son arrêt.

Pour l'heure, nous demandons que les droits de ces ex salariés toujours dans l'attente d'un jugement plus de deux ans après la liquidation de l'ARAST, soient respectés.

Une proposition avait été formulée par le préfet Pierre Henri Maccioni en date du 7 janvier 2010. Cette proposition relatée dans un courrier du 13 janvier 2010 avait le mérite de proposer une sortie de crise digne, où chaque partie concernée gardait la tête haute.

Depuis le 30 novembre 2011, nous nous sommes mobilisés pour réactualiser cette proposition de sortie de crise et enfin obtenir que soit fait droit aux ex-salariés de l'ARAST.

Ce courrier a pour objet de souligner leur détermination qui reste intacte depuis 43 jours et ce, malgré les 22 jours de grève de la faim pour deux d'entre eux.

Cette détermination ne risque pas de faiblir sauf si l'épuisement nous force à arrêter le combat.

Notre détermination ne risque pas de faiblir, car nous ne comprendrons jamais que, dans une république démocratique, une présidente du Conseil Général puisse s'opposer aux valeurs de la république et de la démocratie et, par sa seule volonté, puisse maintenir dans une situation de blocage et de non droit, des centaines de personnes

pendant plus de deux ans.

Notre détermination ne faiblira jamais car nous n'accepterons jamais qu'une présidente d'un Conseil Général refuse une sortie de crise qui nécessite seulement une signature, laquelle signature ne coûtera pas un seul euro au Conseil Général jusqu'à ce que la Cour de Cassation se prononce.

Accepter cela signifierait un déni de démocratie et la négation de la République.

Pourquoi en métropole, lorsque qu'une entreprise telle que SeaFrance licencie 850 salariés, tous les politiques et autorités de l'Etat montent au créneau, pour tenter de mettre en œuvre des solutions afin d'éviter autant que faire se peut la casse sociale ?

La même mobilisation des autorités et des politiques avait eu lieu pour les pneus Continental, entreprise de 1200 salariés.

Pourquoi ici, la liquidation d'une association de 1200 salariés se passe-t-elle dans l'indifférence générale des politiques et des autorités de l'Etat ?

Pourtant, en proportion de la population active, ces 1200 salariés équivalent à près de 100 000 salariés en métropole.

En métropole, à un moindre niveau d'effectif, nous avons constaté les actions et réactions des dirigeants aux différents niveaux de responsabilités, politiques ou étatique.

Ici le Conseil Général et l'AGS pénalisent ceux qu'ils devaient aider et assurer.

A La Réunion, malgré un taux de chômage avoisinant les 30%, ce naufrage social sans précédent dans toute son histoire, ne suscite pas davantage de mobilisation et encore moins d'intérêt pour la question. On aurait voulu aggraver la situation de cette région qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Un tel silence, une telle inertie cautionnent une stratégie qui va à l'inverse de ce qu'il faudrait pour La Réunion.

Les paroles de raison et de sagesse n'ont pas suffi à susciter la prise de conscience des théoriciens des lois et des valeurs de la République.

Ayant constaté leur manque d'efficacité face au choc causé par cette liquidation massive, il nous apparaît que seule cette grève de la faim sans limite, sinon celle de l'épuisement physique inéluctable, pourrait être de nature à susciter le sursaut de conscience interpellant les uns et les autres et les plaçant face à leurs responsabilités.

Veillez agréer Monsieur le Préfet l'expression de nos respectueuses salutations.